

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 19 mars 2018 à **19 h**, dans la salle du conseil à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2018-03-079

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Nomination de Cindy Beausoleil au poste de secrétaire-réceptionniste/préposée à la taxation*
3. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-03-080

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



2. Nomination de Cindy Beausoleil au poste de secrétaire-réceptionniste/préposée à la taxation

Considérant la mutation de madame Annie Chaumont au poste de technicienne administrative, laissant vacant le poste de secrétaire-réceptionniste/préposée à la taxation;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

Considérant l'affichage du poste à l'interne durant la période du 30 janvier au 6 février 2018, et ce, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant l'affichage du poste à l'externe du 7 au 27 février 2018;

Considérant les rencontres avec les candidats tenues les 14 et 15 mars dernier dont le comité de sélection était formé de mesdames Caroline Aubertin et Johanne Ringuette;

Considérant que la candidate s'étant le plus démarquée et possédant une expérience pertinente au poste est madame Cindy Beausoleil;

Considérant la recommandation de madame Aubertin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de procéder à l'embauche de madame Cindy Beausoleil;

2018-03-081

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Cindy Beausoleil au poste secrétaire-réceptionniste/préposée à la taxation.

Sa nomination est effective à compter 9 avril 2018. Madame Beausoleil devra traverser avec succès la période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées, comme prévu à la convention collective.

Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

~~~~~

**3. Période de questions des contribuables**

Il n'y a pas de question émanant des personnes présentes dans la salle.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À **19 h 10**, l'ordre du jour est épuisé.

2018-03-082

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée